

LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88.61.86

Inscrit à la Commission paritaire
sous le numéro 511073

C.C.P. : LILLE 3.773.92
Gérant : Jean PRUVOST

SALAIRES : LA C.F.D.T. DIT NON A LA PERTE DU POUVOIR D'ACHAT ET DEMANDE LA NEGOCIATION D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE SALARIALE DANS LES MINES

Le contrat qui existe dans les Charbonnages ou sous d'autres formes dans d'autres substances minières n'est pas une politique salariale.

Le contrat, en effet, est une simple formule d'accompagnement de l'inflation. Il a conduit à ce qu'au fil des années, la profession soit globalement dévalorisée par rapport à l'industrie. Le contrat a aussi permis de maintenir les écarts hiérarchiques qui existent dans les exploitations minières.

Une nouvelle politique salariale

La C.F.D.T. revendique des augmentations de salaires différenciées, privilégiant le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat pour les plus bas salaires.

La négociation doit se dérouler librement, que cela soit dans les substances nationalisées semi-publiques ou privées.

Dès le 1^{er} novembre, les bas salaires doivent voir le pouvoir d'achat complètement rétabli et définir immédiatement pour ces catégories, une progression du pouvoir d'achat pour fin 82 et pour 1983.

Les hauts salaires doivent avoir un rattrapage progressif du pouvoir d'achat sur fin 82 et 83 en tenant compte de l'objectif de ramener l'éventail hiérarchique de 1 à 6 et de la réduction du temps de travail.

Les salaires intermédiaires doivent voir leur pouvoir d'achat garanti sur l'ensemble de l'année 1982.

Modifier la grille des salaires

Il est nécessaire que s'ouvrent rapidement des discussions sur la modification de la grille des salaires et que soient négociées les règles de classifications. Un changement fondamental n'est possible dans ce domaine que si la question de l'uniformisation des avantages en nature est réglée. En effet, au-delà des échelles, de la valeur d'une échelle, de la progression de carrière, une grille unique passe par un statut unique. Le frein au statut unique, c'est essentiellement :

- les avantages en nature,
- la mensualisation.

La transparence des salaires

Jusqu'à ce jour le patronat minier a toujours refusé de donner aux organisations syndicales tous les éléments qui composent la masse salariale, la réalité des salaires et rémunérations. Il est urgent et nécessaire que le patronat informe les organisations syndicales sur tous ces éléments, sans quoi il n'y a pas de débats et de véritables négociations.

La C.F.D.T. demande l'ouverture des négociations

La Fédération s'est adressée au Directeur des Charbonnages pour obtenir l'ouverture de négociations et les éléments statistiques que forment la rémunération et les salaires dans les C.D.F.

COPIE LETTRE

FREYMING MERLEBACH,
le 2 septembre 1982
Monsieur Michel HUG,
directeur général
des Charbonnages de France

Monsieur le Directeur Général,

Depuis le 11 juin 1982, les salaires de l'ensemble des mineurs sont bloqués. Nous avons par courrier du 25-6-1982 condamné le blocage systématique des rémunérations et demandé l'ouverture de négociations pour la définition d'une véritable politique salariale dans l'entreprise. L'ouverture de cette négociation est plus que jamais nécessaire compte tenu de la politique rémunération en vigueur dans l'entreprise et urgente compte tenu des échéances et de la perte de pouvoir d'achat que subissent indifféremment les travailleuses et les travailleurs, quels que soient l'échelle et le niveau de rémunération d'un individu, d'une filière et d'une catégorie professionnelle.

Afin que la négociation puisse se dérouler dans les meilleures conditions, nous vous demandons de nous faire parvenir dans les meilleurs délais, les données statistiques liées à la rémunération des salariés de l'entreprise, dont nous joignons une liste en annexe.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

Jean-Marie SPAETH,
secrétaire général

Dans ce numéro :

Page 2

**LA C.F.T.C.
tombe le masque**

**Les orientations de la
Confédération C.F.D.T. pour la
rentrée.**

Page 7

**Pour une véritable
Politique de Carbonisation**

**Contrat programme !
pas d'accord avec les
processus de discussions**

Les Ardoisiers refusent la récession

- Grève de 24 heures
- Occupation
de la Gare d'Angers

Lire page 6

En page 8

**Tous ce qu'il faut
savoir sur les
Prestations Familiales**

« J'AI VU MOURIR BEL-AIR »

Ce vendredi 9 juillet 1982 restera gravé dans les mémoires.

La fin d'une vie, la mort d'un être cher est pour tous une épreuve, une peine, l'occasion aussi de se souvenir de celui ou celle qu'on a perdu.

Assimiler la disparition de Bel-Air à celle d'un être humain est peut-être exagéré, et pourtant, je me souviendrai de cette journée comme celle que l'on doit marquer d'une pierre noire, de celle où j'ai vu pleurer des hommes, des femmes, des anciens, des plus jeunes, où j'ai pleuré moi-même, où j'ai ressenti qu'une page de l'histoire de Bel-Air était tournée et sans doute le livre fermé définitivement.

Vous tous, mes camarades de travail, que s'est-il passé au plus profond de votre être ? Quels sentiments vous animaient ? Que restera-t-il de gravé en votre mémoire ?

Lorsque les trois coups de sirène annonçant la mort de l'exploitation, lorsque les églises de Combrée et Bel-Air sonnaient le glas de la fin de notre chantier, n'avez-vous pas revu votre Grand-Père, votre Grand-Mère, votre Père, refaire la route de la « Perrière », construire et faire vivre cette cité de Bel-Air qui vous a vu naître ? N'avez-vous pas revu ces grandes luttes ardoisières, les plus récentes pour vous, 1936, 1955, 1968, 1979...

Je n'ai pu m'empêcher de revoir en ma mémoire tout ce qu'a été ces 30 dernières années, d'essayer d'imaginer ce qui s'est passé depuis 1898, le jour où cette exploitation a vu le jour.

Je n'ai pu m'empêcher de songer à tous nos Camarades Mineurs de charbon, de fer et d'autres mines, qui, comme nous, ont dû souffrir de voir disparaître leur vie, leurs souvenirs et aller s'exiler loin de leurs attaches familiales.

Je n'ai pu m'empêcher d'écrire ces quelques mots, pas seulement parce que nous venons de fermer le livre d'une vie, mais afin d'apporter une lueur d'espoir à tous ceux qui, dans leur nouveau chantier, auront à se faire de nouveaux camarades, à s'adapter à une nouvelle vie de travail.

L'amitié qui unit les Mineurs est plus forte que tout ; les ardoisiers sauront se créer de nouveaux amis et resteront fidèles à leurs Anciens.

Nous saurons, j'en suis sûr, réagir à cette situation et trouver l'énergie nécessaire à un nouveau départ ; nous trouverons, j'en suis sûr également, près des militants et responsables syndicaux, le coup de main nécessaire.

A vous tous mes Camarades de Bel-Air, à vous tous Mineurs de France qui avez pu trouver une situation semblable, bon courage dans votre nouvel emploi et à bientôt.

Daniel ESNAULT

LA CFTC TOMBE LE MASQUE

Les premières indications ressortant du Congrès Fédéral de la C.F.T.C. qui se tient à Metz, font apparaître que cette organisation reste fidèle à elle-même. Par contre, compte tenu du changement du 10 Mai 1981, elle est contrainte de se présenter à visage découvert. Elle est obligée aujourd'hui, de clairement faire savoir aux travailleurs, que son idéologie, ses choix, ses orientations sont fondamentalement des options de droite. Nous disons par là, qu'elle a choisi le système capitaliste, qui par nature est un système qui oppresse et exploite les travailleuses et les travailleurs, qui limite les libertés individuelles et collectives.

Les déclarations du Congrès C.F.T.C. font apparaître que cette organisation a choisi une opposition systématique au gouvernement. En ayant choisi hier la majorité, aujourd'hui ce syndicat glisse dans l'opposition avec leurs alliés politiques le R.P.R. et le C.D.S. Cela va même jusqu'à utiliser le même langage, la même intonation, les mêmes images à la tribune du Congrès. Comme les parties de droite, comme CATTAZ « patron des patrons », le secrétaire général de la C.F.T.C., le président, les responsables parlent « l'heure des désillusions a sonné », « la nouvelle majorité qui découvre la crise » ou « l'horizon est encore plus bouché qu'en 1980 ». En parlant du gouvernement « Ses apprentis sorciers ont fait des promesses, mais la baguette magique reste insensible à leurs appels », etc.

Par son opposition systématique, cette organisation en arrive à nier les évidences ; ses responsables ont oublié en moins d'un an

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- La suppression de 174 000 emplois en 24 ans dont plus de 50 000 ces dix dernières années.
- Que le plan Giraud de 1980 prévoyait de ramener la production aux alentours de dix millions de tonnes. Cela conduisait à la fermeture totale du Nord et du Pas-de-Calais pour 1982, du Centre Midi sauf la Provence et les découvertes et la réduction de la production en Lorraine aux alentours de 8 millions de tonnes.

Les orientations de la confédération CFTC pour la rentrée sociale

La rentrée sociale s'effectue sous le triple signe du retard du pouvoir d'achat, de l'inquiétude pour l'emploi et des incertitudes quant à l'avenir des garanties sociales. Si l'on y ajoute l'accumulation de situations négatives ou d'attentes de solutions, touchant par exemple aux conditions de travail, nul doute qu'un mécontentement diffus va se manifester. L'ambition de la C.F.D.T. est d'orienter l'action des travailleurs vers des revendications liées à un projet de changement social.

La C.F.D.T. entend développer ses initiatives de façon dynamique et offensive pour déboucher sur des solutions concrètes, dans la voie des décisions prises à son récent congrès confédéral.

Elle demande à ses militants de se tenir ferme aux priorités retenues en commun car c'est un gage d'efficacité, de mettre en œuvre partout les droits nouveaux pour élargir les espaces de liberté de chacun et de tous, d'animer la discussion collective dans les entreprises pour créer les conditions d'une implication massive des travailleurs dans l'action sur des objectifs bien adaptés à la diversité des situations.

Elle demande aux travailleurs de prendre toute leur place dans une action collective, réfléchie et décidée en commun, car c'est la condition pour ouvrir les voies d'un changement durable dans les conditions de travail et de vie.

La C.F.D.T. revendique qu'en septembre des négociations s'ouvrent partout dans les branches, les entreprises nationales et la fonction publique, pour mettre au point les modalités de sortie du blocage. Ces négociations doivent porter simultanément sur la politique salariale, la durée du travail et la création d'emplois. Il s'agit de définir un autre type de politique salariale dont, dans le secteur privé, les éléments communs relèvent des conventions collectives et l'application sur les salaires réels de négociations contractuelles dans les entreprises. Il s'agit en même temps d'instaurer un nouveau type de négociations où l'intervention du syndicat dans l'entreprise ou l'administration porte à la fois sur les salaires, la durée du travail, la création d'emplois et l'organisation du travail, c'est-à-dire sur des éléments fondamentaux de la marche des entreprises et des services publics.

Cette politique de négociations doit aussi trouver sa pleine application dans les DOM dont le statut particulier implique la reconnaissance du rôle contractuel des organisations syndicales, en premier lieu pour fixer le montant du SMIC.

Les Fédérations C.F.D.T. ont saisi au mois d'août plus de 40 chambres patronales pour obtenir l'ouverture des négociations. Devant la diversité des réponses des employeurs sur le champ des discussions à ouvrir, la C.E. de la C.F.D.T. a demandé au C.N.P.F. le 24 août une rencontre dans les meilleurs délais pour obtenir que les négociations dans les branches s'ouvrent sans retard et portent à la fois sur les salaires, les classifications et la durée du travail.

(Extrait de la conférence de presse d'Edmond MAIRE le 2 septembre 1982).

Les orientations en matière économique de l'ancien régime ont toujours eu le soutien de la C.F.T.C., par son inaction dans toutes les luttes contre la régression. Par la signature avec les patrons de Charbonnages de textes tels que certaines résolutions de l'article 11 ou les accords de Forbach. Enfin, en lançant des formules type « Priorité à l'exploitation des gisements nationaux dans des conditions humainement acceptables ». A travers une telle formule, faussement humaniste, techniquement fautive et profondément hypocrite, l'on peut justifier n'importe quelle fermeture. (C'est d'ailleurs la Lorraine qu'il faudrait fermer en premier, car c'est là qu'il y a le plus d'accidents et morts au travail). De telles déclarations évitent également de prendre les véritables mesures, et elles existent, pour améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène.

SOCIAL

Salaires

En 10 ans, la profession s'est largement dévalorisée par rapport aux autres secteurs de l'industrie. Cela s'est fait essentiellement à travers le contrat salarial élaboré par le patronat, ratifié systématiquement par la C.F.T.C. Heureusement qu'il y a eu l'action syndicale, notamment de la C.F.D.T., pour modifier la grille des salaires et les classifications.

Durée du travail

Il faut avoir une sérieuse dose de mauvaise foi, mais également faire de la politique politicienne pour aujourd'hui dénoncer l'accord sur la durée du travail des C.D.F. C'est l'action des mineurs avec la C.F.D.T. et le changement politique du 10 Mai qui a supprimé les samedis travaillés, instauré la 5^e semaine de congés, 6 jours de repos supplémentaires en 1982, 1/4 d'heure de travail en moins à compter du 1^{er} juillet et 7 jours de repos en plus à partir de 1983 pour les services continus. Et pourtant, que de promesses faites avant le 10 Mai par le patronat, M. Giscard d'Estaing, M. Barre et Mateoli, ministre du Travail (ancien président de C.D.F.) et même la C.F.T.C. Les premiers à travers des discours et de fumants rapports, tel celui de M. Giraudet, les seconds dans des annexes de contrats salariaux jamais suivis d'effets.

Il faut d'autre part, avoir du culot pour parler d'un premier accord, la réduction du temps de travail février 1982, alors que M. Petimengin (directeur général) quant à lui n'a jamais signé d'accord.

Il faut ne pas savoir lire pour déclarer que l'ancien projet de protocole était plus favorable que le nouveau et que ce dernier permet de faire travailler les samedis. En fait, c'est exactement l'inverse qui est écrit noir sur blanc.

Il faut le faire aussi, pour tenir des discours sur la déception des mineurs quand le même syndicat appelle les ingénieurs à la grève pour maintenir des privilèges, tels que — tous les congés d'ancienneté + 1 jour — dès le premier jour où ils sont embauchés dans une houillère, en plus bien sûr de la 5^e semaine de congés.

Statut

Le projet de remise en cause du Statut du Mineur était clairement annoncé, notamment par le Ministre de l'Industrie. La filialisation des Charbonnages était programmée. Déjà les embauchages dans le Centre Midi et le Nord-Pas-de-Calais se faisaient sous contrat temporaire. Le recours aux entreprises privées était de plus en plus la règle. Bref, la dénationalisation était engagée. La division du monde du travail était devenue un objectif prioritaire du patronat. Tout le monde sait que ces orientations ont été cassées par le changement du 10 Mai, sauf bien sûr par la C.F.T.C. et pour cause, c'était le projet de leurs alliés.

Sécurité Sociale

Le régime minier était remis en cause par la politique sociale, décidée par l'ancien régime. Même la C.F.T.C. a dû le reconnaître, sans pour autant la combattre.

Aujourd'hui, la continuation du régime est décidée. Les élections de S.S.M. ont eu lieu. L'ouverture du régime est clairement annoncée.

Cracher aujourd'hui dans la soupe, comme le font les responsables de la C.F.T.C., c'est de la malhonnêteté intellectuelle. C'est aussi participer avec d'autres en particulier, la médecine libérale et tous ceux qui cherchent à faire de l'argent sur la santé des hommes :

— à la remise en cause d'un système qui tente d'exclure justement cette notion de profit, donner un cadre pour que les travailleurs puissent eux-mêmes prendre en mains leur vie.

Nous comprenons que la C.F.T.C. soit gênée et en pleine contradiction. En effet, en soutenant une idéologie de droite, on a du mal à gérer, soutenir et développer un régime de type socialisant auquel est profondément attaché le mineur.

DROITS DES TRAVAILLEURS

Depuis des années, notamment ces dix dernières années, le patronat en général, les directions des mines contestent le fait syndical. En permanence, ils cherchent à nous confiner dans un rôle de « contestataire gênant », nous refusant l'information et un véritable droit à l'expression.

La concertation n'était qu'un slogan, les réunions intitulées — négociations — n'étaient que des réunions d'informations. En clair, et cela aussi est une question d'idéologie, l'on refusait la démocratie dans l'entreprise. Dans la vie courante, à travers des lois, telles que sécurité et liberté ou la loi anti-casseur, on tentait de limiter la démocratie et l'expression des citoyens.

La France n'est pas une dictature, encore bien heureusement ; l'on peut faire une analyse — pourquoi les gouvernements de Giscard et le patronat ont dû freiner

leurs élans pour restreindre les espaces de liberté — mais cela serait un peu long. Ce qui est clair, c'est que ce ne sont pas des organisations « ben oui oui » type C.F.T.C. qui y sont pour quelque chose.

SYNDICAT ALIBI

Il était nécessaire au patronat et au gouvernement de droite, afin de ne pas bloquer les rouages du processus de production et de la vie sociale, d'avoir des syndicats et autres associations alibis. Dans les mines, c'est la C.F.T.C. qui s'est prêtée à ce jeu en signant des accords bidons en développant la « réunionite » et en acceptant des postes dit de responsabilité, alors que le pouvoir de décision était ailleurs. Il serait faux de croire que les responsables de ce syndicat se sont laissés piéger ou ne se rendaient pas compte du jeu qu'ils jouaient (cela n'est pas le cas de tout militant, notamment ceux des sièges et ateliers), bien au contraire. A travers leur engagement profond et total, ils cherchent à mettre en échec l'avènement du socialisme autogestionnaire. Pour la C.F.D.T. et la masse des travailleurs, cela représente un autre type de développement, d'autres rapports entre les hommes et les pays, d'autres solidarités, une véritable démocratie dans et hors de l'entreprise, le droit au travail pour tous et enfin une autre conception de la liberté individuelle et collective.

Si tout cela n'apparaissait pas d'une manière évidente avant le Congrès de la C.F.T.C., aujourd'hui les choses sont claires. Comment autrement justifier l'attitude de la C.F.T.C. qui fait l'impasse, sur les lois Auroux, sur les nationalisations, sur la suppression des lois de sécurité et liberté, sur les élections S.S.M., sur les discussions en cours à C.D.F. concernant les droits nationaux et moyens des organisations syndicales. Plus grave, elle agit ce dernier mois pour mettre en échec le principe acquis de l'heure d'information payée pour tous les mineurs.

AGIR DANS LA CLARTÉ

Il apparaît comme une évidence que la C.F.T.C. est en train de changer de stratégie, de changer de voie :

L'ancienne

Le soutien clandestin qu'elle apportait aux partis politiques R.P.R., C.D.S., à l'idéologie qu'ils incarnent et aux forces qu'ils soutiennent (le grand patronat, les privilégiés, les détenteurs de l'argent, la grande bourgeoisie, les grands propriétaires terriens, les multinationales ou plus simplement l'école privée, faussement et hypocritement baptisée par certains, dont la C.F.T.C. — école libre —. Libre pour qui et pour quoi faire ?

La nouvelle

Agir ouvertement et publiquement contre les forces qui agissent pour transformer en profondeur et d'une manière durable la vie et tout ce qui fait la vie des travailleuses et travailleurs du pays, des mineurs et des régions minières.

L'INDÉPENDANCE SYNDICALE

Pour la C.F.D.T., les choses sont claires. Chaque organisation syndicale est libre d'avoir les positions et analyses qu'elle veut ; la C.F.T.C. comme les autres. Par contre, la C.F.D.T. ne peut accepter qu'une organisation syndicale puisse manipuler sans vergogne les faits et les réalités, comme le fait aujourd'hui la C.F.T.C.

Cela a seule fin, de justifier son revirement ou plus justement pour camoufler son véritable visage du passé. Non seulement, cela est grave, car une telle démarche conduit à considérer les travailleurs des mines comme des hommes incapables de comprendre les réalités et à qui on peut raconter n'importe quoi. La C.F.T.C. est une organisation qui a choisi son camp. C'était déjà en 1964, le choix fondamental des hommes qui ont provoqué la scission en maintenant la C.F.T.C. ; 18 ans après, il apparaît au grand jour, que ce n'était pas le C (Chrétien) qui était en cause mais le type de société que l'on voulait construire, la manière dont on voulait la construire et également l'indépendance syndicale.

Il ne peut y avoir, en effet, indépendance syndicale que si l'orientation, les positions se prennent dans les organisations que les travailleurs se sont eux-mêmes données.

Il y a perte d'indépendance quand une organisation se réfère à des doctrines, prises en dehors de son sein. Par exemple, la doctrine sociale de l'Eglise catholique, le communisme.

A la C.F.D.T., nous respectons ces doctrines et l'apport qu'elles représentent au monde du travail. Prendre comme une référence extérieure, c'est accepter a priori qu'une modification de la doctrine s'impose au monde du travail sans qu'elle soit discutée en son sein.

Prendre comme référence une doctrine débattue hors de l'organisation, c'est courir le risque que le ou les partis politiques qui se réfèrent à cette idéologie imposent aux syndicats leurs choix stratégiques ; c'est ce qui se passe régulièrement à la C.G.T., compte tenu de ses liens privilégiés avec le P.C. C'est ce qui passe aujourd'hui à la C.F.T.C., compte tenu de ses liens avec les forces de droite.

La C.F.D.T. n'a pas eu à changer de stratégie pour aborder l'après 10 Mai. Son indépendance, la clarté de ses positions d'hier comme d'aujourd'hui sont les meilleurs garants pour poursuivre dans la voie de la construction d'une société de justice et de liberté.

En terminant, nous laissons à la réflexion des mineurs les trois phrases d'un appel lancé par le Secrétaire Général de la C.F.T.C. :

« Notre rôle de témoin est terminé. L'intérêt de la profession et des mineurs est en cause. Nous devons à travers nos résolutions, entrer dans un rôle d'acteur responsable ».

A quoi servait donc cette organisation avant le 10 Mai ?

Jean-Marie SPAETH

LORRAINE Pour un véritable débat sur l'avenir des Cokeries du Bassin

La majorité des élus du comité d'établissement des cokeries a demandé une réunion extraordinaire du comité d'établissement. Après un premier refus de la part de la direction de l'usine, le comité se réunira le vendredi 27 août. Une réunion d'information syndicat/direction a déjà eu lieu, où il apparaît :

- que la réparation du four 40 n'était pas qu'une simple réparation classique,
- que l'avenir de la carbonisation en Lorraine et dans le pays (production de coke) était posé.

L'action de la C.F.D.T. a permis de clarifier les raisons de la réparation du four 40, à savoir :

- la réparation d'un point faible,
- la formulation d'un diagnostic sur l'état de la batterie et donc sa durée de vie,
- et enfin définir le type de fours qui pourront équiper la future cokerie.

L'action de la C.F.D.T. a également permis de mettre en évidence l'existence d'un rapport sur l'avenir de la carbonisation dans le pays (rapport de CORN).

A ce sujet les interventions de la C.F.D.T. ont permis d'obtenir que le rapport de CORN sera transmis aux organisations syndicales sous quinzaine. Il est étonnant que l'auteur du rapport n'est pas cru nécessaire et utile d'écouter le point de vue des syndicats, notamment de la C.F.D.T., sur cette question alors que c'est la C.F.D.T. qui revendique depuis plus de trois ans la définition d'une véritable politique de carbonisation.

Avec la production d'électricité, la carbonisation est le débouché le plus important de la production des Houillères du Bassin de Lorraine.

Les cokeries, ce n'est non seulement plus de 1 000 emplois dans ce secteur mais également la production de 2 sièges d'extraction. C'est également la recherche d'une certaine indépendance de la sidérurgie française.

Compte tenu de l'âge et l'état des cokeries du bassin devant l'absence de décision depuis plus de 5 ans, il est nécessaire de définir rapidement une véritable politique de carbonisation pour le pays et la Lorraine. Cette politique doit tenir compte des possibilités de production du bassin des besoins de la sidérurgie lorraine du bord de mer (Dunkerque notamment) de la petite industrie de l'exportation. Une telle politique doit partir pour la C.F.D.T. du postulat que les importations doivent être complémentaires à la production nationale.

La C.F.D.T. revendique que les études soient même dans les meilleurs délais en associant les représentants des travailleurs. La C.F.D.T. pour sa part a décidé d'adresser un mémoire sur cette question au pouvoir public et aux élus de la région.

CE QUE DIT LA DIRECTION SUR L'AVENIR DES COKERIES ET M. DE CORN

« Pendant 18 mois, un groupe de travail H.B.L. - Sidérurgie a étudié les différentes possibilités d'approvisionnement de la Sidérurgie de l'Est sur des hypothèses de besoins en coke évalués à 5 000 000 t/an par les Sidérurgistes.

Ce groupe, dans un rapport transmis aux autorités de tutelle en fin d'année 1981, avait démontré que la

Sous l'impulsion de la C.F.D.T., les Syndicats de Retraités de Lorraine s'unissent pour obtenir plus de justice en matière d'avantages en nature.

RETRAITÉS, VEUVES, INVALIDES DU BASSIN HOULLER LORRAIN

- 1 tonne supplémentaire pour tous
- L'égalité des droits entre retraités, veuves et invalides

Les organisations syndicales C.F.D.T. - C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. de retraités, veuves et invalides se sont rencontrées le 25 août 1982 pour faire le point de l'action engagée en 1980, afin d'obtenir une tonne de charbon.

Les syndicats constatent qu'aucune avancée n'a été obtenue en matière d'égalité des avantages en nature et que la Direction des H.B.L. refuse de négocier sur cette question. Pourtant, il est évident pour tout le monde :

- qu'à grandeur, type et situation de logement identique, le besoin en chauffage est le même que l'on soit actif, retraité, veuve, ETAM ou ouvrier,
- que l'attribution de charbon, actuellement, ne permet pas à tout le monde de se chauffer gratuitement et correctement, notamment les veuves.

Face à cette situation, les syndicats C.F.D.T. - C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. ont décidé de poursuivre leur action et appellent tous les retraités, veuves et invalides à se sentir mobilisés pour obtenir en tant qu'étape, mesure transitoire pour parvenir à la réduction des inégalités :

- 1 tonne supplémentaire pour tous,
- l'égalité des droits entre retraités, veuves et invalides.

Les organisations syndicales ont décidé de demander une entrevue à la Direction Générale des H.B.L. et à la Sous-Préfecture.

reconstruction ou la rénovation à MARIENAU était préférable à la construction d'une capacité nouvelle sur la Moselle.

La nouvelle estimation des besoins qui découle du rapport JUDET et de la mission DELACOTE conduit à ces niveaux de l'ordre de 3 000 000 t par an en 1986.

Ces estimations ont modifié considérablement les données du problème et M. de CORN, ingénieur général des Mines, a été chargé en avril 1982 par les Ministres de l'Industrie et de l'Energie d'une mission sur les perspectives d'approvisionnement en coke de haut-fourneau et en charbon à coke de la sidérurgie française.

Les H.B.L. ont participé en commun avec les représentants d'USINOR et de SACILOR ainsi que des autres Houillères du Bassin à toutes les réunions de travail organisées depuis cette date par M. de CORN. Elles y ont constamment défendu le projet MARIENAU.

Les conclusions provisoires de M. de CORN, soumises au Gouvernement, sont actuellement les suivantes, en ce qui concerne l'Est :

- 1 — Même si les contrats actuels d'importation de coke étranger (1 920 000 t/an) sont réduits comme il le propose, compte tenu des capacités de cokéfaction lorraines actuellement en service et de l'estimation des besoins de la Sidérurgie lorraine en coke à l'horizon 1986 et au-delà, il apparaît que les ressources en coke sont très largement excédentaires.
- 2 — Aucune décision de création de capacité de cokéfaction n'est à prendre tant que la Cokerie de MARIENAU est en service.
- 3 — Si les batteries 1 et 2 de MARIENAU devaient être arrêtées et si on parvenait de plus à réduire les contrats d'importation de coke de 700 000 t/an, il serait possible d'envisager de créer une nouvelle capacité de cokéfaction d'environ 400 000 t/an.
- 4 — Deux projets sont en compétition pour la reconstruction de cette capacité de 400 000 t : l'extension de la cokerie actuelle de la SOLLAC à 1 000 000 t/an ou le renouvellement des batteries 1 et 2 de MARIENAU. M. de CORN a conclu à la nécessité d'une étude complémentaire pour choisir entre ces deux projets.
- 5 — La date de création de cette capacité de 400 000 t/an devra être décidée après la réparation du four n° 40 et des 2 fours adjacents (opération qui permettra un examen détaillé et un diagnostic sur la durée de vie des batteries) et, ensuite, en fonction de la tenue des batteries de MARIENAU.

La décision finale qui appartient en dernier ressort au gouvernement n'a pas encore été prise.

Cette décision est étroitement liée au plan acier dont le gouvernement a annoncé qu'il devait être défini en septembre-octobre 1982. »

PROMOTION DES OUVRIERS DE MÉTIER

Depuis 1974, la promotion des ouvriers de métier n'a connu aucune évolution. En 1980, des rencontres inter-syndicales ont permis d'élaborer les revendications de ces ouvriers.

- 1°) Embauche des ouvriers de métier en échelle 6.
- 2°) Promotion en échelle 7 après 3 ans d'ancienneté en 6.
- 3°) Promotion en échelle 8 après 5 ans en 7.
- 4°) Promotion en échelle 9 après 5 ans en échelle 8.
- 5°) Une reconstitution de carrière qui permet la prise en compte de l'ancienneté totale; cela doit permettre aux anciens de bénéficier des nouvelles règles.
- 6°) Les fonctions particulières doivent être payées en supplément de ce déroulement de carrière.
- 7°) Suppression des probations.

Aujourd'hui, rien n'est réglé. Bien pire, depuis 1974, il y a eu une régression par la méthode de calcul des primes.

A l'origine, celle-ci était calculée sur l'échelle la plus élevée des ouvriers de métier : qui était l'échelle 7.

Aujourd'hui, elle n'a pas évolué, alors que l'échelle la plus élevée est la 9. Cela fait des années que l'on nous vole !

Grâce à l'action de tous les ouvriers de métier en 1974, un progrès avait été réalisé à l'époque.

Aujourd'hui, il faut de nouveau engager l'action avec l'ensemble des ouvriers de métier pour arriver à une nouvelle étape. C'est une question de justice.

On ne peut tolérer plus longtemps le sous-classement des jeunes embauchés; c'est à cet âge là que l'on a le plus de besoins pour démarrer dans la vie.

On ne peut tolérer plus longtemps qu'on pénalise les anciens en les bloquant à l'échelle 8 : c'est une question de droit.

Les ouvriers de métier ont toujours eu accès à l'échelle la plus élevée : pour cette raison nous refusons le principe du cota de 33 % (cela représente 4 % des ouvriers de métier).

Comme tous les salariés de l'entreprise, les ouvriers de métier jouent un rôle important dans l'entreprise. Il faut que la direction le reconnaisse et en tienne compte.

La C.F.D.T. a demandé une réunion à la direction générale pour que des négociations s'engagent immédiatement sur ces revendications. D'ores et déjà, la C.F.D.T. a appelé les travailleurs concernés à se mobiliser et à répondre aux mots d'ordre de la C.F.D.T.

C'est par l'action unie des ouvriers de métier que des avancées importantes seront réalisées.

BONS DE CHARBON Nouvelle Formule

- Gratuité des transports
- Egalité des droits

La C.F.D.T. est intervenue à la Direction Générale sur les problèmes provoqués par la mise en place des nouveaux bons de charbon.

- Sur le remboursement du transport,
- Sur le retrait sur salaire de la T.V.A.

Remboursement du prix du transport du charbon

Les Houillères versent chaque mois sur les bulletins de paies, une somme forfaitaire pour le remboursement du transport du charbon.

Par ailleurs, quand un agent prend du charbon, les Houillères lui retirent sur le bulletin de paie le prix du transport du charbon !

Pourquoi cette double opération

Si la somme versée sur les fiches de paies correspond au prix du transport une seule solution s'impose :

Supprimer l'avance sur les fiches de paies et que les Houillères paient directement le transporteur.

C'est logique, simple et confirmera ainsi la gratuité du transport de charbon aux ouvriers.

Paiement de la T.V.A.

Antérieurement, les Houillères retiraient la T.V.A. (aux agents concernés) tous les mois sur la fiche de paie.

Maintenant cette T.V.A. est retirée le mois suivant où l'agent a pris son combustible. Pour un agent qui prend sa totalité de droit cela est insupportable. La C.F.D.T. est intervenue pour que les H.B.L. ne retirent pas plus que 10 % du salaire net par mois et l'étalent ainsi sur plusieurs mois. Ces deux points sont importants pour le personnel. Ils doivent permettre plus de clarté dans la modification des bons de charbon.

Toute cette modification n'a pas changé le seul problème réel :

L'égalité dans les avantages en nature : en fonction de la situation familiale de l'agent et non de son grade dans l'entreprise.

La C.F.D.T., l'organisation qui a depuis 17 ans dénoncé cette injustice, appelle les Travailleurs, plus que jamais, à discuter avec les militants pour faire l'union de tous et agir pour la suppression de cette inégalité d'un autre âge !

Avantages en nature des femmes & des célibataires

Le 10 août, une délégation de la Fédération des Mineurs C.F.D.T. était reçue au Ministère des Droits de la Femme. Cette réunion faisait suite aux diverses actions en cours visant à faire respecter les droits de la femme dans les Charbonnages.

Avantages en nature des femmes mariées

Actuellement, les femmes mariées à un agent touchent les prestations chauffage à 60 ou 66 %. Si l'agent travaille par contre en dehors de l'entreprise, son épouse touche les prestations à 100 %. Cette situation pénalisant les femmes se trouvant dans la première situation est dénoncée depuis longtemps et plusieurs requêtes avaient été déposées en Conseil d'Etat.

En juin 82, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions qui, le moins que l'on puisse dire, n'apportent pas la clarté escomptée et vont permettre une nouvelle fois à Charbonnages de France de faire que des mots.

La première décision reconnaît la prestation logement comme élément de salaire et confirme le principe « à travail égal, salaire égal ».

La deuxième décision, par contre, maintient le principe de non cumul de la prestation logement dans le couple.

La délégation C.F.D.T., à l'aide de nombreux exemples, a rendu attentif ce ministère des Droits de la Femme sur les façons extrêmement variables de traitement auxquelles sont actuellement confrontées les femmes dans le groupe des Charbonnages de France.

La C.F.D.T. a demandé au Ministère d'intervenir auprès des C.D.F. pour qu'enfin les responsables de l'entreprise admettent de traiter l'ensemble du personnel féminin sur le même plan et interprètent sans restriction le principe « à travail égal, salaire égal ».

Autres points abordés

La délégation est intervenue également sur d'autres thèmes par rapport auxquels les femmes de l'entreprise se sentent particulièrement concernées :

- lenteur de C.D.F. à proposer les modalités d'application du temps partiel (ordonnance du 31 mars),
- lenteur de C.D.F. à limiter le travail interrimaire et les contrats à durées déterminées (ordonnance du 5 2 82),
- discrimination entre célibataire et personnel marié,
- discrimination sur la prestation chauffage envers les veuves,
- Nombreuses modifications à apporter aux régimes des retraités.

Sur tous ces points, le Ministère va étudier en détail les problèmes soulevés et donner son avis.

Il est, bien sûr, essentiel que les femmes et célibataires s'impliquent à fond dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits.

MINES DE FER

En 1981, M. Audibert a été chargé de rédiger un rapport sur l'avenir des mines de fer. La C.F.D.T. a rencontré à plusieurs reprises M. Audibert. Elle lui a fait part de son analyse de la situation et de ses propositions.

A la lecture du rapport, l'on constate que si des propositions contenues dans celui-ci sont positives, rien ne permet de mesurer leurs répercussions sur les travailleurs de fer actifs et retraités et sur les régions concernées.

Pour la C.F.D.T., il faut d'urgence engager des négociations Syndicats-Gouvernement-Sidérurgie, le rapport Audibert servant de base de négociations.

LES PROPOSITIONS DU RAPPORT AUDIBERT

Pour leur approvisionnement en minerai de fer, les usines sidérurgiques ont le choix entre le minerai lorrain et le minerai importé, en comparant les différents prix.

Or, le prix de revient des minerais lorrains (qui est de 37 F/tonne en moyenne, mais varie de 28,3 F/tonne à 41 F/tonne) font intervenir des charges qui, compte tenu de la nouvelle logique due aux nationalisations des entreprises sidérurgiques, faussent les choix économiques.

Ces charges sont :

- * les charges dues au passé, qui peuvent s'évaluer 5 F/tonne ;
- * le coût social qui peut s'évaluer à 8 F/tonne ;
- * le surcoût de transport qui se monte à 0,24 F/tonne.

Les charges dues au passé représentent toutes les charges — liées au statut du mineur en ce qui concerne le versement des retraites ou des différents avantages en nature versés aux anciens mineurs ou liés à l'exhaure — qui augmentent les coûts de toutes les mines restant en activité.

Le coût social évalue le surcoût pour une entreprise sidérurgique ou pour la collectivité d'une nouvelle fermeture de mine. Ce surcoût fait intervenir comme précédemment les charges dues aux inactifs (5 F/tonne). Les dépenses d'exhaure (0,90 F/tonne), l'entretien des cités minières et la réparation des dégâts de surface (2 F/tonne).

Le surcoût de transport fait intervenir le surcoût dû à la tarification de la S.N.C.F. qui pénalise les transports sur des petites distances.

En conséquence, il apparaît que les difficultés de la sidérurgie française en général et lorraine en particulier, ne sont pas dues au minerai national. Cependant, pour des raisons de sûreté et de diversification d'approvisionnement, d'indépendance nationale et de valorisation des ressources françaises, il apparaît utile de ne pas compromettre l'avenir des mines de fer lorraines.

Pour cela, un certain nombre de mesures sont prévues :

1°) Demander aux sociétés sidérurgiques, USINOR et SACILOR de faire, avant le 30 juin 1982, des propositions pour la mise en place d'une organisation unique regroupant la gestion des mines lorraines françaises.

2°) A cette organisation pourrait, si elle le désire, être associée l'ARBED, qui manquera de réserves dans quelques années. Cette organisation devrait chercher à conserver un courant d'exportation vers la Belgique, voire vers l'Allemagne.

3°) Poursuivre sur le plan régional, une étude générale — notamment géologique — des problèmes d'exhaure dont le poids financier pourrait être supporté partiellement par la Région.

4°) Demander à la S.N.C.F. de réexaminer la politique applicable aux mines de fer, faute de quoi, des investissements spécifiques devront être effectués pour doter les mines de leurs propres moyens de transport.

5°) Mettre au point, avec les organisations syndicales et prendre les mesures les plus appropriées en vue

POLOGNE - 2 ans déjà... les accords de GDANSK

Le 31 août 1980, le Gouvernement Polonais signait avec les ouvriers en grève les accords de Gdansk donnant le droit aux travailleurs polonais d'avoir des syndicats indépendants et autogérés : c'était, après une longue lutte, la reconnaissance de fait du syndicat SOLIDARNOSC.

Le 13 décembre 1981, les autorités polonaises établissaient l'état de guerre, suspendaient SOLIDARNOSC et internèrent ses dirigeants et militants.

Malgré de nombreuses déclarations sur la levée de l'état de guerre, la situation n'a pas changé depuis 8 mois en Pologne. Les dirigeants clandestins de SOLIDARNOSC ont appelé le peuple polonais à manifester le 31 août, date anniversaire des accords de Gdansk afin que ceux-ci soient respectés dans leur intégralité. L'état de guerre supprimé, les emprisonnés libérés, les libertés syndicales et civiques rétablies.

La C.F.D.T. manifestera la permanence de sa solidarité avec les travailleurs polonais en s'associant au rassemblement qui aura lieu, à l'appel du Comité de Coordination de Solidarnosc, à PARIS le 31 août à 18 h devant l'Ambassade de Pologne.

Ce sera l'occasion de réitérer aux autorités polonaises notre demande de libération de Lech WALESA et de tous ses camarades emprisonnés.

La C.F.D.T. appelle ses militants et adhérents, ainsi que tous ceux qui, à travers la lutte des travailleurs polonais, soutiennent les principes de justice, de liberté et de démocratie, à apporter ce jour-là leur soutien au peuple polonais.

ENGAGER IMMÉDIATEMENT LES NÉGOCIATIONS : Gouvernement - Syndicats - Sidérurgie

de faciliter le recrutement et la formation professionnelle de jeunes mineurs et en vue de rendre plus aisé le passage d'actifs d'une mine à l'autre ou à d'autres professions.

6°) Transférer à la sécurité sociale générale la totalité des charges sociales indues concernant le passé et décharger les sociétés sidérurgiques des charges dues au coût social de régression.

7°) Développer, avec ou sous l'autorité de l'IRSID, les études sur l'utilisation économiquement optimum du minerai dans les usines et assurer, en conséquence, la formation des responsables de la marche de ces usines et les investissements correspondants.

8°) Prendre en compte, dans la définition des objectifs de la sidérurgie lorraine, une meilleure valorisation des sous-produits issus de l'utilisation de minerai à basse teneur.

9°) Veiller sur le plan européen à ce que ne soit prise aucune mesure ayant pour effet d'améliorer de façon artificielle la compétitivité des minerais importés.

NOTA

Depuis le dépôt de ce rapport, plusieurs faits nouveaux sont intervenus.

Il s'agit, d'une part, de développements relatifs au projet minier de CARAJAS, au Brésil, dont la réalisation paraît aujourd'hui engagée de façon irréversible.

D'autre part, des décisions ont été arrêtées par le Gouvernement en faveur du renforcement de la compétitivité des minerais nationaux. La plupart des orientations formulées dans ce présent rapport ont été retenues.

Cependant, le rôle de la structure de coordination des mines de fer dont la création est recommandée portera sur l'examen des problèmes d'intérêt commun et la définition des grandes orientations ; la gestion elle-même des mines restera ainsi dévolue aux sociétés sidérurgiques, dans le but de ne pas remettre en cause les liens existants entre les mines et les usines utilisatrices.

Il a été demandé à SACILOR et USINOR de faire des propositions en ce sens pour le 30 juin 1982.

ARDOISIÈRES

Grève de 24 heures et importante manifestation Les Mineurs occupent la gare d'Angers

Les Ardoisiers du Bassin Angevin ont cessé le travail pour 24 heures le 14 juin dernier pour protester contre les mesures de récession que compte prendre les Directions Ardoisières, mesures qui amèneront une diminution de la production d'environ 25 % et donc une disparition du nombre d'emplois avoisinant également 25 %.

Depuis fin 81 différentes mesures ont déjà été appliquées :

- cessation de tout embauchage ;
- suppression des 6 mois de cumul ;
- refus d'augmentation des salaires au 1-1-82. (Actuellement les Ardoisiers n'ont obtenu que 2 % d'augmentation aux Ardoisières de l'Anjou et 2,5 % aux Ardoisières d'Angers pour le compte de l'année 1982) ;
- fermeture de l'exploitation de Bel-Air le 9 juillet.

D'autres mesures sont envisagées par les Directions si aucune amélioration n'est constatée dans le domaine commercial (les stocks représentent environ 5 à 6 mois de fabrication aux Ardoisières d'Angers).

Les mesures envisagées par le Patronat Ardoisier vont de la demande de mise à la retraite anticipée, à l'éventualité de licenciements et la fermeture d'exploitation.

Face à cette situation, les Organisations Syndicales C.F.D.T., C.G.T., F.O. ont mis tout en œuvre pour essayer d'arrêter l'hémorragie de l'emploi dans les Ardoisières et sauver l'outil de travail en empêchant les fermetures.

Ce 14 juin est une nouvelle manifestation de la volonté des travailleurs ardoisiers de sauver cet outil de travail et d'obtenir des patrons ardoisiers une révision

de leur politique industrielle et commerciale qui favorise la vente d'ardoises espagnoles sur le territoire français.

Cette manifestation vise deux objectifs :

1°) **PATRONAT** afin que les Directions Ardoisières donnent satisfaction aux revendications du personnel et tiennent compte des propositions faites par les Organisations Syndicales dans différents domaines :

- a) exploitation des gisements
- b) revendications salariales
- c) temps de travail, conditions de travail.

2°) **POUVOIRS PUBLICS** pour obtenir du pouvoir politique l'appui nécessaire afin d'imposer aux Directions Ardoisières de nouvelles orientations, en tenant compte du document que nous avons élaboré et présenté au Ministère de l'Industrie et aux différentes instances départementales, régionales et nationales.

Les Ardoisiers en grève le 14 juin ont donné une certaine ampleur à leur manifestation en décidant d'occuper la gare d'Angers.

Cette occupation qui dura environ 2 heures s'est déroulée dans la dignité, l'ensemble des manifestations s'efforçant de rendre l'arrêt forcé du Nantes - Paris le moins désagréable possible pour les usagers et le personnel de la S.N.C.F.

Les négociations entre responsables S.N.C.F. et Préfecture de Maine-et-Loire permit de limiter au maximum l'occupation de la gare, lorsque l'assurance d'une réunion tripartite (Syndicats-Patrons-Ministère) se tiendrait rapidement à Paris.

C'était l'exigence des Ardoisiers.

Occupation de la gare, la CFDT répond au Député

L'occupation de la gare d'Angers par les Ardoisiers en grève pour sauvegarder leur outil de travail, n'est pas passée inaperçue ; la presse locale en a beaucoup parlé mais le « clou » est sans doute l'intervention de M. FOYER, ancien Garde des Sceaux et député R.P.R. de Maine-et-Loire qui est intervenu au Parlement pour condamner notre manifestation et reprocher au Gouvernement de ne pas avoir fait intervenir les forces de police pour évacuer la gare.

Nous n'avons pas été surpris de sa position et avons cru bon de lui faire parvenir la lettre suivante :

Monsieur Jean FOYER
député de Maine-et-Loire
mairie de Contigné
49330 Châteauneuf-sur-Sarthe

Monsieur le Député,

La presse écrite et télévisée a fait largement écho de votre intervention au Parlement concernant l'occupation de la gare d'ANGERS le 14 juin dernier.

Nous aurions souhaité que votre démarche se fasse dans un sens différent prenant en compte les véritables problèmes se posant aux Ardoisiers de Maine-et-Loire, mais il est vrai que ceux-ci n'ont pas grand chose à attendre de vous, si ce n'est votre volonté de réprimer lorsque les textes que vous défendez avec tant de vigueur vous semblent égratignés.

Car, en effet, quel aurait dû être votre premier réflexe ? A notre avis... vous posez la question de savoir ce qui amenait les Ardoisiers à manifester de cette façon et ensuite d'essayer de faire avancer leurs problèmes, mais cela est trop vous demander là n'est pas votre personnage ! Vous avez au cours de votre intervention au Parlement dévoilé pour ceux qui pouvaient en douter encore l'homme que vous êtes, un juriste ! privilégiant les textes avant les valeurs humaines, méprisant la classe

ouvrière. Ce mépris est tellement grand qu'il vous aveugle ! Vous n'avez pas vu les Ardoisiers à la gare d'Angers, vous n'avez pas vu la C.F.D.T. ni F.O., vous n'avez pas vu la grève de 24 heures du 14 juin, vous n'avez pas vu la manifestation du 14 juin ; vous avez vu une quelconque manœuvre politique. Monsieur FOYER je vous en pris restez digne de votre mandat de député, vous avez fait de la politique politicienne les angevins ne s'y tromperont sans doute pas, les Ardoisiers sûrement pas.

Alors Monsieur FOYER, revenez sur terre, souvenez-vous de ce que les Gouvernements que vous avez soutenu ont fait des Ardoisières en 1958 il y avait 4 000 personnes en 1970, 2 800 en début 81, il en reste moins de 2 000 et pendant toute cette période vous êtes resté silencieux malgré les manifestations, les grèves des Ardoisiers pour défendre leur outil de travail et aujourd'hui parce qu'ils défendent à nouveau cet outil de travail vous ne savez que parler répression.

Peut-être qu'en effet l'occupation de la gare a pu vous être désagréable, vous y êtes resté bloqué près de 2 heures, comme elle a pu être désagréable aux cheminots et aux usagers mais ceux-ci dans leur grande majorité ont compris que la défense de 400 à 450 emplois vaut bien le sacrifice de 2 heures, vous pas !

J'espère Monsieur FOYER que je n'aurai plus à vous écrire en ces termes vous aurez lu la presse, écouté les réprobations concernant votre intervention et vous aurez appris que l'unité d'action dans les Ardoisières a permis et permet encore d'avoir une inter-syndicale efficace et respectée.

Veillez croire, Monsieur le Député, à mes sentiments distingués.

D. ESNAULT
secrétaire de la Fédération
Régionale
des Mineurs C.F.D.T.

Pour une véritable politique de carbonisation (production de coke)

L'action du Syndicat des Mineurs de Lorraine a mis en évidence l'existence d'un rapport sur la carbonisation. Il apparaît que ce rapport a été préparé dans le plus grand secret. POURQUOI UN TEL SECRET ?

La C.F.D.T. pour sa part revendique depuis des années que soit définie une véritable politique de carbonisation. Que dans le cadre de l'élaboration d'une telle politique, l'on décide de faire faire un rapport ; à cela : rien à dire. Par contre, il est nécessaire de faire la mise au point suivante :

1°) Préparation du rapport

Il est inacceptable pour la C.F.D.T. que l'on prépare un rapport sans que ne soient consultés les organisations syndicales.

2°) Diffusion d'un rapport

Que le gouvernement, qui est demandeur d'un rapport, décide de publier ou non un texte, c'est sa responsabilité et il doit l'assumer. Par contre, qu'un rapport comme celui de M. de CORN ne soit diffusé qu'au seul exploitant, cela est inadmissible.

En résumé, il faut constater que pour la consultation, seul l'avis de l'exploitant compte et quand il y a des « fuites », c'est encore vers l'exploitant. Bizarre, tout cela ressemble étrangement à la conception de classe dirigeante de l'ancien régime. Cela ressemble également au rôle et à la place que l'on a voulu donner aux organisations syndicales sous Giscard et Barre.

Une intervention de la Fédération des Mineurs a permis d'obtenir que le rapport de M. de CORN soit envoyé sous quinzaine aux organisations syndicales **POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE CARBONISATION.**

L'électricité, la carbonisation sont le débouché le plus important de la production des C.D.F.

La carbonisation c'est :

- plusieurs milliers de travailleurs dans les cokeries,
- l'avenir de sièges d'extraction des trois bassins avec ce que cela implique, du point de vue emploi,
- une certaine indépendance quant à la production d'acier et d'acier spéciaux du pays.

Compte tenu de ces éléments, de l'âge et de l'état des cokeries, de l'absence de décisions en matière de carbonisation depuis plusieurs années, il est nécessaire de définir rapidement une véritable politique de carbonisation pour le pays et Charbonnages de France.

Cette politique doit tenir compte :

- a) que les importations de coke doivent venir en complément de la production nationale. C'est une question d'indépendance nationale, d'emploi et d'équilibre de la balance de paiement,
- b) des besoins actuels et futurs de la sidérurgie française,
- c) des besoins de l'industrie notamment métallurgiques du pays,
- d) des exportations vers les différents pays européens dans et hors de la CEEA,
- e) des possibilités de production de charbon, notamment charbon à coke, des bassins miniers français,
- f) de la plus-value possible que représentent les sous-produits de la fabrication de coke (gaz, goudron, etc.) directement transformable sur les plateformes chimiques de C.D.F.,
- g) des objectifs de production de charbon-annoncés au moment des élections présidentielles et législatives de 1981 et qui implique que la production du pays soit portée à 30 millions de tonnes, pour une consommation d'environ 60 M.T.

Il est urgent que dans les meilleurs délais un large débat se situe à tous les niveaux ait lieu sur cette question, cela implique :

- des études claires intégrant les différents points ci-dessus réalisés avec les représentants des travailleurs,
- des choix qui garantissent l'avenir de bassin houiller et des régions minières.

En conséquence, nous demandons la mise en place d'une commission économique chargée d'étudier et de suivre l'évolution de ce dossier dans les bassins et à C.D.F.

« LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel
de la Fédération Nationale des Mineurs
C. F. D. T.

Inscrit à la Commission paritaire
scus le numéro 511073

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A. - 49500 SEGRE

Contrat de Programme : Pas d'accord avec les procédures de discussions

La discussion du contrat de programme ; en clair, l'avenir de la production charbonnière dans le pays et le retour au charbon sont un débat. Il paraît évident que ceux qui connaissent bien les mines, que ceux qui ont toujours cru au charbon, que ceux qui vivent de l'extraction charbonnière, à savoir les mineurs, sont les premiers concernés par un tel débat. Tout se passe comme si les syndicats n'existaient pas ou, plus grave, l'on tente d'utiliser les syndicats comme force de pression entre les différentes thèses en présence émanant de responsables de C.D.F. des différents bassins ou du gouvernement.

Pour un débat clair

Pour la C.F.D.T., seul un débat clair associant le plus possible les mineurs à travers leur syndicat depuis les différents puits jusqu'au niveau national et de nature à définir une véritable politique charbonnière intégrant TOUS LES ÉLÉMENTS QUI FONT UNE POLITIQUE, jusqu'à ce jour, c'est tout l'inverse qui se passe :

- une réunion par bassin ;
- deux réunions de la commission de l'article sans véritable débat ;
- étude faite par des sociétés extérieures à l'entreprise sans que jamais les syndicats soient consultés sur la mission de cette entreprise ;
- réalisation d'un argumentaire par la seule direction générale adressé au ministère sans que les syndicats soient consultés, ni même aient connaissance du compte tenu ;
- jusqu'à ce jour, la direction de C.D.F. ne nous a toujours pas fait parvenir les documents demandés par la C.F.D.T. pour préparer les dossiers.

La C.F.D.T. dénonce cette situation et intervient auprès du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et de C.D.F.

M. Jean-Pierre CHEVENEMENT
Ministre d'Etat
Ministre de la Recherche
et de l'Industrie
Monsieur Edmond HERVÉ
Ministre Délégué pour l'Energie
101, rue de Grenelle
75700 PARIS

Monsieur le Ministre d'Etat,
Monsieur le Ministre Délégué,

Le 14 avril 1982, Monsieur le Ministre de l'Industrie et Monsieur le Ministre Délégué à l'Energie ont adressé une lettre de mission au Président et au Directeur Général des Charbonnages de France.

Dans ce courrier, il est demandé au Président et au Directeur Général de faire des propositions en vue de la négociation du contrat de programme. Cette demande est faite en ces termes :

« Sur l'ensemble des volets décrits ci-dessus, il vous appartient de nous faire des propositions en vue de la négociation du contrat de programme.

L'effort de concertation que vous avez déjà entrepris doit se poursuivre, en liaison avec les Houillères de Bassin, et vous appuyant sur l'encadrement avec l'ensemble des organisations syndicales, afin que les options engageant l'avenir de l'entreprise aient pu être clairement exprimées et débattues.

L'importance économique de l'activité charbonnière pour les régions concernées rend également nécessaire un effort de concertation avec l'ensemble des forces vives régionales, au premier rang desquelles les élus. C'est en particulier dans cet esprit que nous avons demandé la mise en place de commissions régionales d'analyse des ressources charbonnières auxquelles vous contribuerez. »

Depuis le 14 avril 1982, y a-t-il eu concertation avec les représentants des travailleurs pour l'élaboration du contrat programme ? A l'évidence non. Aucun débat n'a eu lieu dans les différents puits aux Houillères. Une réunion du comité d'entreprise par bassin s'est tenue. Deux réunions syndicat/direction ont eu lieu à Charbonnage de France. La première au mois de mai où le Directeur Général a fait part aux organisations syndicales de son analyse de la situation, une deuxième le 23 juillet 1982 où le Directeur Général a informé les organisations syndicales de son intention d'envoyer aux autorités de tutelle un premier texte avant la fin juillet.

Bien sûr, nous n'avons pas été informés du contenu du texte ni des grandes orientations. De plus, fin avril début mai, le Directeur Général a confié une étude à

Monsieur C. GERONDEAU
Directeur du Développement
et du Plan Charbonnages
de France
9, avenue Percier
75360 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre lettre du 10 août, nous informant de votre décision de ne pas nous envoyer le dossier constituant un argumentaire préalable à la négociation du contrat de programme qui doit lier l'Etat et l'Entreprise.

Nous condamnons cette décision, car elle est contraire aux promesses faites par M. HUG, directeur général des Charbonnages de France, le 23 juillet, mais également parfaitement contraire aux recommandations contenues dans la lettre de mission du Ministre de l'Industrie et du Ministre Délégué à l'Energie en date du 14 avril.

Afin d'être en mesure de poursuivre dans les meilleures conditions le débat sur le contrat programme nous vous demandons de nous faire parvenir les documents chiffrés sur les questions jointes en annexe.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

J.-M. SPAETH
secrétaire général

un organisme extérieur (R.P.A.), sans en débattre avec les représentants des travailleurs notamment des cadres sur l'opportunité d'une telle étude et sur la mission confiée à l'organisme.

Fin juillet, nous avons obtenu de la Direction Générale que le dossier constituant un argumentaire préalable à la négociation du contrat programme sera adressé simultanément aux autorités de tutelle et aux organisations syndicales.

Aujourd'hui, Charbonnage de France nous informe (copie de la lettre ci-jointe) qu'elle ne nous adressera pas de dossier sur recommandation de votre ministère.

Nous sommes choqués par ne pas dire plus de la décision prise d'un commun accord entre le ministère et Charbonnage de France, de ne pas communiquer aux syndicats un dossier qui concerne l'avenir de dizaines de milliers de travailleurs et de l'exploitation minière française ainsi que de la politique énergétique du pays.

Cela fait plus de 20 ans que les organisations syndicales ont été exclues de toutes les grandes décisions concernant l'avenir des Charbonnages (plan JEANNENEY en 1959, plan BETTANCOURT en 1968, 1^{er} contrat d'entreprise en 1978, plan GIRAUD en 1980).

Depuis 20 ans, tous les dossiers techniques, économiques, financiers de l'entreprise sont fermés aux syndicats.

Nous pensons que le temps où l'on confinait les syndicats notamment la C.F.D.T. dans un rôle de contestataires gênants en nous refusant l'information et qu'au contraire l'on s'orientait vers l'ère de la démocratisation des instances économiques et des entreprises, que le temps était enfin venu où le droit à la négociation est reconnu non seulement l'acceptation mais l'idée nécessaire de l'instauration d'un contre pouvoir dans l'entreprise.

La négociation du contrat programme qui doit lier l'Etat et l'Entreprise Charbonnage de France (plus de 60 000 personnes) met en évidence que beaucoup reste à faire dans le domaine de la démocratisation des instances économiques de notre société et des entreprises.

Par la présente, nous sollicitons d'urgence une entrevue pour débattre de ces questions, cela afin de dégager une règle de jeu respectant les représentants des travailleurs et permettant une élaboration démocratique du contrat programme.

Dans cette attente, veuillez croire, Messieurs les Ministres, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

J.-M. SPAETH
secrétaire général

Monsieur SPAETH
Secrétaire Général
de la Fédération Nationale
des Mineurs C.F.D.T.
22, rue de Metz
57800 FREYMING MERLEBACH

Monsieur le Secrétaire Général,

Ainsi que vous le savez, la Direction Générale de Charbonnages de France a récemment adressé au Ministre d'Etat, Ministre de la Recherche et de l'Industrie, au Ministre délégué pour l'Energie, ainsi qu'au Ministre de l'Economie et des Finances et au Ministre chargé du Budget, un dossier constituant un argumentaire préalable à la négociation du Contrat de Programme qui doit lier l'Etat et l'entreprise.

Il avait été prévu que ce dossier soit communiqué aux organisations syndicales au début du mois d'août. Mais le Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Recherche et de l'Industrie, vient de me faire savoir qu'il souhaitait procéder à un examen approfondi de ce dossier avant toute diffusion, et m'a demandé en conséquence de surseoir aux envois qui avaient été programmés. Il m'a également indiqué qu'il estimait que l'examen auquel il procédait pourrait être achevé dans une quinzaine de jours, ce qui permettrait que le dossier vous parvienne avant la fin du mois d'août.

Je tenais à porter ces informations à votre connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

C. GERONDEAU
directeur du Développement
et du Plan

tableau des prestations familiales

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT		Versement unique	Observations
	Mensuel	Annuel		
Base mensuelle de calcul des prestations familiales	1 323,00			
Allocations familiales				
2 enfants	423,36			
3 enfants	952,56			
4 enfants	1 488,37			
5 enfants	2 010,96			
Par enfant à charge au-delà du 5 ^e	529,20			
Majoration pour enfant : de plus de 10 ans	119,07			
de plus de 15 ans	211,68			
Complément familial				
— Plafond de ressources				
Revenus de l'année 1981 pris en considération pour la période de paiement 1 ^{er} juillet 1982 - 30 juin 1983				
Ménage avec 1 revenu		58 075,00		
1 enfant		11 615,00		
Par enfant en plus				
Ménage avec 2 revenus ou personne isolée		68 280,00		
1 enfant		11 615,00		
Par enfant en plus				
— Montant	592,00			
Allocation de logement (1)				
Revenu net moyen		75 150,00		
— Montant	528,65			
Prime de déménagement				
Montant maximum				
Ménage sans enfant ou avec 1 enfant			2 646,00	
Ménage avec 2 enfants ou personnes à charge			2 910,60	
Ménage avec 3 enfants ou personnes à charge			3 175,20	
Par enfant ou personne à charge en sus de 3.			264,60	
Allocations prénatales				
La mensualité	291,06			9 mensualités en 3 versements
Allocations postnatales				
Après le premier examen			2 434,32	
Après chacun des deux autres examens			502,74	
Majoration pour le 3 ^e enfant et plus			6 046,11	
Majoration en cas de naissances multiples			2 619,54	
Allocation de parent isolé				
Revenu minimum garanti	1 984,50			
Majoration par enfant à charge	661,50			
Allocation d'orphelin				
Orphelin de père et de mère	396,90			
Un seul parent décédé ou absent	297,67			
Allocation de rentrée scolaire				
— Plafond de ressources		445,00		
Ménage avec 1 enfant		8 900,00		
Par enfant en plus		264,60		
— Montant				
Allocation d'éducation spéciale				
Montant		423,36		
Complément première catégorie		635,04		
Complément seconde catégorie		317,52		

(1) Compte tenu de la complexité de la formule, on a donné à titre indicatif dans le tableau, le montant de la prestation pour une situation type définie ci-après :

- Revenu net = celui de l'ouvrier ayant gagné le salaire moyen du mineur de fond en 1981.
- Composition de la famille = marié 3 enfants à charge.
- Loyer principal réel (janvier 1982 : 1 050 F (mensuel) majoré du forfait de charges de... : 341 F (mensuel).

CE QU'IL FAUT SAVOIR

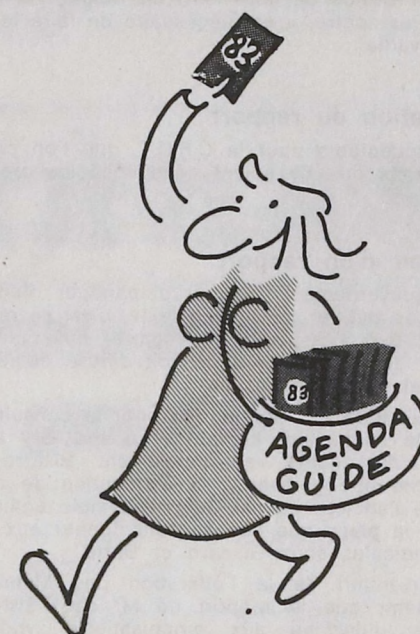
VIGNETTE AUTO

DÉSIGNATION	PUISSANCE FISCALE DES VÉHICULES					
	Inf. ou égale 4 CV	de 5 CV à 7 CV	de 8 CV et 9 CV	de 10 CV et 11 CV	de 12 CV à 16 CV incl.	égale ou sup. 17 CV
Véhicules dont l'âge n'excède pas 5 ans	F 170 (160)	F 320 (300)	F 760 (700)	F 900 (800)	F 1 600 (1 380)	F 2 400 (2 000)
Véhicule ayant + de 5 ans mais - de 20 ans	F 85 (80)	F 160 (150)	F 380 (350)	F 450 (400)	F 800 (690)	F 1 200 (1 000)
Véhicules ayant + de 20 ans mais - de 25 ans	F 76	F 76	F 76	F 76	F 76	F 76

CONGÉS SCOLAIRES 83

	ÉTÉ 1982	TOUSSAINT	NOËL	HIVER	PRINTEMPS	PENTECÔTE	ÉTÉ 1983
Zone 1 Crétell, Montpellier, Paris, Versailles	du mardi 29/6/82 après la classe au jeudi 9/9/82 au matin	du samedi 23/10/82 après la classe au mardi 2/11/82 au matin	du mardi 21/12/82 après la classe au mardi 4/1/83 au matin	du jeudi 03/2/83 après la classe au lundi 14/2/83 au matin	du samedi 26/3/83 après la classe au lundi 11/4/83 au matin	du vendredi 20/5/83 après la classe au mardi 24/5/83 au matin	du jeudi 30/6/83 après la classe au vendredi 9/9/83 au matin
Zone 2 Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Lille, Limoges, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse	du samedi 26/6/82 après la classe au mardi 7/9/82 au matin	du samedi 23/10/82 après la classe au mardi 2/11/82 au matin	du mardi 21/12/82 après la classe au mardi 4/1/83 au matin	du vendredi 11/2/83 après la classe au mardi 22/2/83 au matin	du samedi 2/4/83 après la classe au lundi 18/4/83 au matin	du vendredi 20/5/83 après la classe au mardi 24/5/83 au matin	du mardi 28/6/83 après la classe au jeudi 8/9/83 au matin
Zone 3 Amiens, Besançon, Dijon, Grenoble, Lyon, Nantes, Nice, Poitiers, Rennes	du samedi 26/6/82 après la classe au mardi 7/9/82 au matin	du samedi 23/10/82 après la classe au mardi 2/11/83 au matin	du mardi 21/12/82 après la classe au mardi 4/1/83 au matin	du vendredi 18/2/83 après la classe au mardi 1/3/83 au matin	du samedi 2/4/83 après la classe au lundi 18/4/83 au matin	du vendredi 20/5/83 après la classe au mardi 24/5/83 au matin	du mardi 28/6/83 après la classe au jeudi 8/9/83 au matin

LE JOURNAL DU MINEUR



GUIDES PRATIQUES ET AGENDAS 83

- Les Guides pratiques et les Agendas 1983 sont arrivés.
- Le Guide pratique contient tous les nouveaux textes déjà adoptés par le Gouvernement et le Parlement (en particulier les ordonnances).
- Vendus à un prix modique (21,00 F les deux) et en tous cas sans concurrence, il doit permettre à chaque syndicat, par une diffusion massive, de faire œuvre utile et de renforcer son implantation.

avec le dossier consommation